

Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

République  
Française

Département des  
Bouches du Rhône

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 19 février 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHIAN - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGIA - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINA - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

**Signé le 19 Février 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DEV 007-807/15/CC**

**■ Attribution d'une subvention à l'entreprise Moarty dans le cadre du Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP) et approbation d'une convention.**

DPEATSV 15/12769/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 26 mars 2012, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une convention entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative à la participation au Plan Local de Redynamisation (PLR) initié par l'Etat.

Ce Plan Local de Redynamisation, accompagné de moyens financiers, a pour objet de recréer un nombre d'emplois au moins égal à celui supprimé par les restructurations des sites de la défense.

L'axe 1 du Plan Local de Redynamisation « Favoriser le développement d'entreprises innovantes créatrices d'emplois sur l'agglomération marseillaise » a donné naissance au Fonds d'Innovation Marseille Provence (FIMP).

Ce fonds vise à :

- favoriser la création de l'emploi direct sur le territoire,
- disposer d'un outil financier attractif déployé sur des périmètres d'activités économiques stratégiques à l'échelle du bassin,
- soutenir l'implantation et l'ancre d'activités d'excellence au profit d'entreprises innovantes en phase de développement,
- construire un dispositif partagé et impliquant l'ensemble des partenaires et acteurs publics du développement du territoire.

Le cinquième comité d'engagement de ce fonds s'est tenu le 19 décembre 2014. Six projets d'entreprises ont été présentés : Moarty (numérique), GenePred Biotechnologies (biotechnologies), Neurochlore (biotechnologies), Click4Tag (santé), Vigimilia (numérique) et Voisins Vigilants (numérique).

Moarty, créée en 2014, est une société de Conseil en Système et Logiciels Informatique (développement web, plateforme web et e-commerce, gestion des data). Elle réalise des audits techniques auprès de grands éditeurs de site web. Cette activité permet de financer en partie le programme de R&D, qui deviendra à terme l'activité principale de Moarty et de lancer le premier produit : Nonli.

**Nonli** est un nouveau support publicitaire web pour les utilisateurs de réseaux sociaux.

L'innovation de Moarty est une innovation d'usage qui va permettre d'afficher une page interstitielle « intelligente » (NonliPage) qui proposera à l'internaute des annonces contextualisées.

Nonly aura deux types de clients : des annonceurs et des éditeurs.

La stratégie de la société se décline en trois points : se développer à l'international, investir pour développer l'application technique et se structurer sur le plan commercial.

Il est pertinent de soutenir cette entreprise dont l'effectif est de quatre personnes en 2014, et qui prévoit d'embaucher 22 personnes en CDI. Elle est d'ores et déjà installée sur le Technopôle de Château Gombert.

Il a été proposé que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole cofinance l'entreprise Moarty à parité avec l'Etat, pour un montant de 96 000 euros, soit 48 000 euros à la charge de Marseille Provence Métropole.

La convention proposée définit les conditions d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 005-201/13/CC créant l'Autorisation de Programme relative au financement des aides à finalités régionales et aides aux Petites et Moyennes Entreprises ;
- La délibération DEV 004-306/12/CC approuvant la convention avec l'Etat et la Collectivité Territoriale partenaires relative à la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Plan Local de Redynamisation initié par l'Etat ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de cofinancer le projet de développement de la société Moarty,

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 48 000 euros à la société Moarty.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec la société Moarty.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B320 – Chapitre 204 - Nature 20421 – Fonction 90 – Opération 2011/00236.

Pour Visa  
Le Vice-Président Délégué au  
Développement économique et aux  
Zones d'Aménagement Concerté

Patrick BORÉ

Pour Présentation  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Développement Economique et Emploi

Martine VASSAL

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TESSIER